

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2023

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 337

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 2

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« sont »,

insérer le mot :

« systématiquement ».

II. – En conséquence, supprimer la dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.